

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2024-26

Nombre de Conseillers		Le neuf septembre deux-mil vingt-quatre à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 03 septembre 2024 <u>Date d'affichage</u> : 03 septembre 2024 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
En exercice	9	
Présent(s)	8	
Absent(s)	1	
Pouvoir(s)	0	
Vote		
Pour	8	
Contre	0	
Abstention	0	

Réseau d'eau potable
Convention d'entretien avec la commune de Droisy et la CC Rumilly terre de Savoie (Crempigny-Bonneguete)

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention à passer avec la commune de Droisy et la Communauté de Communes Rumilly terre de Savoie concernant la répartition des charges de travaux sur les ouvrages de distribution d'eau potable traversant la commune de Droisy et alimentant les communes de Clermont et de Crempigny-Bonneguete (Annexe 1).

Cette convention signée pour 1 an avec tacite reconduction détaille les ouvrages de distribution d'eau concernés, organise la ventilation des dépenses et instaure une commission de surveillance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de répartition des charges de travaux sur les ouvrages de distribution d'eau potable traversant la commune de Droisy et alimentant les communes de Clermont et de Crempigny.

AUTORISE le maire à signer cette convention avec la commune de Droisy et la CC Rumilly Terres de Savoie.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

